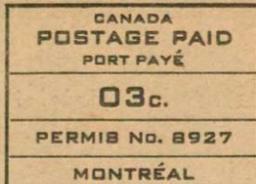


# Les gars de la Provincial Transport entrent en scène



# La révolte gronde dans le transport au Québec

**D**eux jours à peine après le début de sa campagne de recrutement, un nouveau syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux a réussi à susciter l'adhésion de la majorité des employés de la Compagnie de Transport Provincial, annonce M. Jacques Dupont, organisateur à la CSN.

Le Syndicat des employés du Transport Provincial (CSN) a été créé par un groupe d'employés mécontents de la situation qui leur est faite actuellement. Le succès spontané de cette campagne d'organisation révèle que le nouveau syndicat répond à un besoin pressant ainsi que le malaise généralisé dans lequel se trouve les 800 employés de cette compagnie.

Ce groupe d'employés craint notamment les mises-à-pied consécutives à l'octroi par la Cie de sous-contrats pour l'exécution de certains travaux. Jusqu'ici 18 employés des garages ont été frappés par cette pratique.

Le contrat qui lie actuellement ces employés ne contient aucune clause relative à ces sous-contrats, si bien que l'union qui l'a négocié se révèle aujourd'hui incapable de protéger efficacement ses membres. Voilà pourquoi les employés de la Compagnie de Transport Provincial se tournent actuellement vers la CSN.

Bien que ces employés appartiennent à un local de la Canadian Brotherhood of Railway and Transport Employees, a dit M. Dupont, les faits étant ce qu'ils sont, cette union pourra difficilement accuser la CSN de "maraudage".



# DEPART Express



Edition spéciale du journal "Le Travail" publiée à l'intention des syndicats d'employés du transport

Volume 1 — No 3

A la Québécois

## La CSN obtient plus de votes que les Machinistes

**L**es journaux ont publié un communiqué de l'International Association of Machinists (F.T. Q.-C.T.C.), dans lequel celle-ci annonce une victoire sur la CSN auprès des employés de Québécois. M. Pierre Vadeboncoeur, directeur de la C.S.N. pour la région de Montréal, et M. Jacques Dupont, organisateur de la

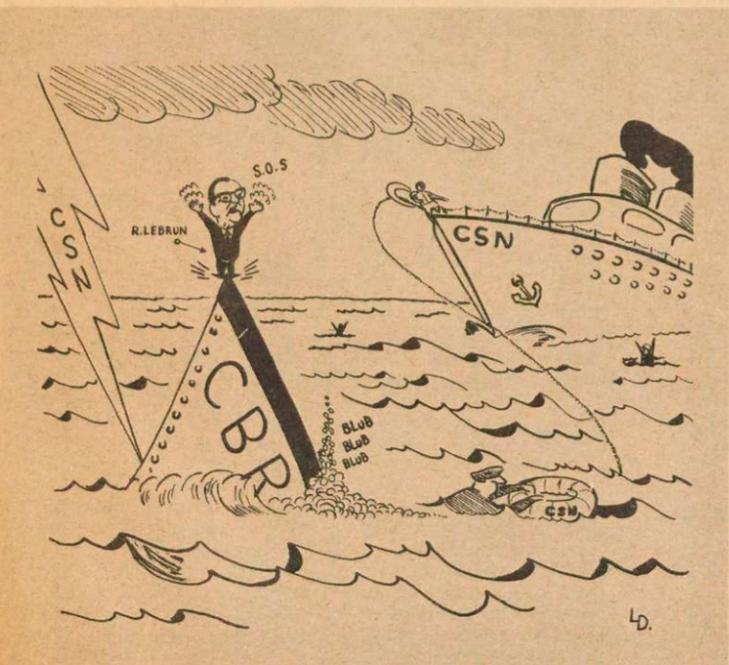
C.S.N., ont tenu à faire la mise au point suivante à ce sujet.

"Contrairement à la nouvelle parue dans les journaux de mercredi, les employés de Québécois n'ont pas rejeté la C.S.N. mais ont au contraire manifesté au vote secret qu'ils entendaient être représentés par elle. Le résultat officiel de ce vote ordonné

par le Conseil canadien des relations ouvrières reconnaît en effet au Syndicat national des employés du transport du Québec (C.S.N.), 77 bulletins, contre 72 seulement pour l'International Association of Machinists (F.T. Q.-C.T.C.)."

"Celle-ci clame victoire, mais c'est une curieuse victoire, puis-

qu'elle a obtenu moins de votes que le Syndicat de la C.S.N. Non seulement a-t-elle obtenu moins de votes, mais un certain nombre de bulletins déposés en sa faveur provenaient de personnes que l'employeur avait embauchées environ trois (3) semaines avant le vote et à titre tempo-  
— Suite en page 2



## VOICI COMMENT ►

## VOTRE FONDS DE PENSION POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ

**SALARIES** de la C.T.M., rappelez-vous que votre fonds de pension, c'est du salaire différé, du salaire remis à plus tard. Autant la part que vous versez que celle qu'y verse la C.T.M. Cela fait partie des bénéfices marginaux.

Vu qu'il appartient de droit aux salariés de disposer de leur salaire, de gérer leurs économies, constatez les trois défauts suivants:

1. — Vous êtes en minorité dans le Comité administratif de votre fonds de pension. La C.T.M. a 4 représentants, les salariés n'en ont que trois.

2. — **Système anti-démocratique:** Les deux seuls représentants de la FRAT ne sont même pas élus par les membres. Ils sont nommés par la C.T.M. sur la recommandation de l'Agent négociateur certifié des em-

ployés. Dans votre cas, vous savez que 9 employés seulement choisissent et recommandent à la place des centaines de membres qu'ils représentent.

3. — **Instabilité du Fonds:** La C.T.M., déjà bien installée à quatre contre trois peut du jour au lendemain réduire sa part de 7½% à 5%.

**REMEDES PROPOSES PAR LA C.S.N.**

1. — **Egalité de représentation** au Comité administratif du fonds de pension.

2. — **Mise en nomination et élection** des représentants par tous les membres.

3. — **Stabilité du Fonds**  
La FRAT utilise l'instabilité pour faire pression sur ses membres. Un syndicat CSN convainc ses membres de combattre pour non seulement conserver l'acquis, mais aller de l'avant.

**CES TROIS DÉFAUTS SONT CORRIGIBLES**

Le jour où ils seront bien décidés, les salariés de la C.T.M., appuyés par les 130,000 membres de la C.S.N., ce jour-là, ils auront une représentation efficace et démocratique dans le Comité administratif de leur fonds de pension.

Il faudra un autre bill privé? Il ne faut pas se faire une montagne avec ça, quand on sait que 85 p. c. des lois votées par nos députés sont en fait des bills privés.

Nous préparerons ce nouveau bill avec soin, aux fins de vous assurer: représentation égale, nomination démocratique et conservation garantie du 7½% déjà fourni depuis des années et le maintien de 7½% pour l'avenir.

**UN SYNDICAT CSN NEGOCIE POUR AVANCER, PAS POUR**

# Pourquoi j'ai choisi la CSN



**Léo Coufu,  
employé de garage**

**JE** profite de l'occasion offerte d'écrire dans notre journal, pour dire l'une des principales raisons qui m'ont fait signer et payer ma carte de la C.S.N.

C'est le principe qu'ils ont et réussissent à faire entrer comme clause de contrat, en ce qui concerne la sécurité d'emploi, la garantie de conserver notre gagne-pain.

C'est un principe fondamental. Il nous faut ça en vigueur dans notre prochain contrat.

Depuis plusieurs années, nous avons vu des compagnons de travail mis à pied pour raisons de: surplus de personnel, couper les dépenses.

La CSN s'est battue et ses membres ont des clauses de contrat pour les protéger contre les sous-contrats. La CBRT n'a encore rien fait devant ce si grave problème.

Ailleurs, pour d'autres entreprises, il y a eu réduction de personnel et des économistes avaient surveillé ces jobs-là pendant quelque temps.

Commençons dès aujourd'hui à nous occuper de ce problème-

là, car il y a déjà des économistes qui observent nos jobs dans les garages de la CTM.

C'est pour cette raison que je dis que nous ne pouvons plus attendre à plus tard.

La CSN a fait ses preuves devant ce grave problème qui menace toujours les employés, les salariés; les sous-contrats qui rendent nulles certaines clauses du contrat de travail.

A quoi sert une bonne échelle de salaire dans le contrat, quand ces jobs-là sont faits à l'extérieur, par d'autres ouvriers. *Ça devient un contrat inopérant, inefficace!*

Confrères de travail, je vous invite à réfléchir sérieusement à ce grave problème. Réflexion faite, je suis certain que vous déciderez, comme je l'ai fait, d'adhérer à notre syndicat affilié à la CSN. Cette centrale a su trouver des formules et obtenir des clauses de contrat qui protègent ses membres contre le danger des sous-contrats.

*D'autres témoignages dans un prochain numéro*

## ENTRE les LIGNES par *Yvon Blain*

LE Conseil Canadien des Relations Ouvrières (fédéral) a tenu dernièrement des votes secrets dans deux meuneries différentes, pour savoir qui, de la C.S.N. ou de la FRAT des commis de chemin de fer, obtiendrait la certification syndicale.

Le C.R.O. fédéral a fait officiellement rapport des résultats suivants:

	C.S.N.	FRAT
Robin Hood Flour	127	6
Ogilvie Flour	312	1

Sans vote, les employés de la même FRAT des commis de chemin de fer, ont passé à la C.S.N., avec les chiffres suivants:

C.S.N.: 85 — FRAT: 15

On peut facilement constater par ces chiffres que les plus révélateurs, que la C.S.N. va réellement de l'avant!

● La division Hochelaga, étant reconnue depuis plusieurs années comme un château-fort de la Fraternité, se voit maintenant transformée en une cellule puissante de la C.S.N. On a même vu des chauffeurs jeter aux déchets leur bouton de la Fraternité. C'était leur place...

● De nouvelles listes prendront effet le 3 mai pour le département de la caisse. La liste des commis qui était de 98 a été réduite à 90. On a donc remercié 8 employés sous prétexte qu'il n'y avait pas d'ouvrage.

La Fraternité n'a pris aucune mesure pour remédier à la chose.

Cependant, le lendemain de la mise-à-pied, on a of-

fert à ces 8 commis de les réengager, à la condition qu'ils soient consentants d'accepter une diminution de salaire allant jusqu'à \$125.00 par mois.

C'est donc dire qu'il y avait de l'ouvrage pour tout le monde. Qui est responsable de toute cette combine? On ne saurait le dire. Une chose est certaine, toute cette histoire a fait bouler de neige.

● Dans un récent numéro de "Transport", le confrère Aubry de la FRAT admettait bien candidement que la C.B.R.T. avait porté des coups bas.

● Toujours dans ce même esprit mesquin, qui caractérise si bien le haut commandement de la Brotherhood, on nous apprend

qu'un officier supérieur abusé un peu trop de la situation en se servant des chauffeurs pour augmenter ses revenus. Ce personnage dont je tairai le nom pour l'instant, prête de l'argent à des chauffeurs en leur imposant un taux d'intérêt qui varie entre 7% à 20%.

Ce n'est pas là la façon idéale d'aider des confrères dans le besoin. Ce Monsieur achève ses manigances car il recevra bientôt le coup de Bambou.

● Nous vous prions d'assister régulièrement aux assemblées générales qui se tiennent chaque vendredi soir dans un endroit différent de la ville. Vous êtes d'ailleurs convoqués par voie de circulaire. Vous trouverez là un bon moyen de vous renseigner sur les progrès de la C.S.N. au sein de la C.T.M.

Quant aux "poteaux" et aux organisateurs, ils ont leur assemblée hebdomadaire qui a lieu tous les lundis, dans la petite église face à 1001, rue St-Denis.

● Dans son récent numéro, "Transport" répète à tout instant que la C.S.N. s'abaisse. Eh bien, tout compte fait même si on le voulait, on ne pourrait jamais descendre à son niveau.

La C.S.N. prend beaucoup d'importance à la C.T.M. Pour s'en rendre compte on n'a qu'à feuilleter le dernier numéro de "TRANSPORT". Dans ce journal, la plupart des articles traitent des problèmes des employés comme ils ne l'ont jamais fait dans le passé. Pourquoi?

Parce que la C.S.N. a tracé la voie et ouvert le chemin.

# Un objectif majeur: la sécurité d'emploi

### Deux faits actuels

1. **PROVINCIAL TRANSPORT:** Dix-huit employés de garage viennent d'être mis à pied. La CBRT n'avait pas su prévoir et négocier une clause relative aux sous-contrats.

2. **COMMISSION DES TRANSPORTS DE MONTREAL:** Les employés de garage voient des figures nouvelles observant sérieusement les opérations; Dame Rumeur veut que ce soient des économistes.

**Attention:** Il y avait eu des visites à la Provincial Transport avant les 18 mises-à-pied.

### Une vraie protection

Voici une véritable clause relative aux sous-contrats. C'est celle qui apparaît dans la conven-

tion du Syndicat des employés de Québec Autobus (CSN). Cette clause se lit comme suit:

"Tout travail ayant trait à la réparation ou à l'entretien de véhicules-automobiles sera régulièrement exécuté par les employés régis par la présente convention, dans les garages de la compagnie, en autant que cette dernière a l'outillage requis.

"La compagnie pourra faire exécuter certains travaux à l'extérieur de ses garages, à la condition cependant qu'en aucune circonstance, des travaux exécutés devraient avoir comme conséquence un changement de département, une baisse de salaire ou la mise-à-pied d'un ou plusieurs employés couverts par cette convention".

### De dures batailles

Que la classe des salariés se rappelle les dures luttes contre la Canadian British Aluminum de Baie-Comeau, la Quebec Iron & Titanium de Sorel, l'Opemisca Copper Mines de Chapais en Abitibi.

Dans chacun de ces durs conflits prolongés, un des objectifs majeurs était l'obtention d'une clause contractuelle pour protéger nos membres contre les sous-contrats.

Que sert au salarié une belle échelle de salaire si, du jour au lendemain, il est mis à pied parce que l'employeur fait faire du travail à sous-contrat.

La C.S.N. va toujours de l'avant parce qu'elle sait inculquer à ses membres, le sens des valeurs réelles qui ne se résument pas à la question monétaire.

La C.S.N. est forte de ses idées profondément humaines, telles que: sécurité d'emploi, sécurité de droit de promotion, sécurité de la santé et sécurité pour régler rapidement et efficacement toute plainte, tout grief, toute erreur et toute injustice.

La C.B.R.T. qui décline depuis 18 ans à la C.T.M. s'en va avec ses millions inefficaces à ses membres. La C.S.N. empruntera encore s'il le faut pour protéger les siens! Voyez le texte ci-contre "Je me battraï...".



## Je me battraï pour ma 'job'

**JOSEPH (à Baptiste, qu'il rencontre à la sortie du garage Crémazie):** "As-tu vu, depuis quelques jours, des nouveaux venus qui viennent et reviennent examiner dans notre garage. On dit que ce sont des économistes."

**BAPTISTE:** Moi, ces gars-là, c'est de la haute "gum", ça m'occupe pas. La Cie est maître de faire visiter son plan par qui elle veut. Ce qui m'intéresse moi, c'est notre augmentation de 25%, promise par C.B.R.T.

**JOSEPH:** A choisir entre garder ta "job" et une augmentation de salaire, s'il fallait te battre pour un de ces deux choix, pourquoi te battrais-tu? Laisse-moi continuer: On a commencé de même à la Provincial Transport (y ont eu des visites d'abord) ils viennent de congédier 18 gars de garage. Y est même question d'un contrat avec General Motors pour y faire réparer leurs moteurs.

T'as 50 ans Baptiste, t'as encore des dettes à payer, et à quel intérêt exorbitant! C'est pas toi qui me parlais de "BAMBOU", la semaine passée, un nom comme ça à peu près, où t'as emprunté. Puis, en plus, t'as encore trois enfants aux études.

**BAPTISTE:** Sacrifice, y a pas à hésiter, je me battrais pour ma "job" au lieu de quelques cents de plus.

**JOSEPH:** Viens ici, signe ta carte C.S.N., ça coûte rien que \$2.00. Puis, viens à nos assemblées du vendredi: On apprend à voir nos problèmes d'ouvriers comme ils sont, avec de l'ordre dans nos idées. A part de ça, tu vas voir que c'est nous les ouvriers qui mènent dans le Syndicat. A vendredi soir.

raire. Le Syndicat a protesté mais en vain, l'Employeur comme l'Internationale insistant pour qu'ils votent et que leur vote soit compté".

"Il est étrange que le Conseil canadien des relations ouvrières ait consenti à tenir compte des votes de ces surnuméraires, d'autant plus que ces derniers venaient à peine d'être embauchés. Malgré cette décision du Conseil canadien, les Machinistes ont obtenu moins de la majorité des votes requis et moins de voix que

la C.S.N. au total. Néanmoins, comme un certain nombre d'employés n'ont pas voté, le Syndicat de la C.S.N. n'a pas obtenu la majorité absolue des employés inscrits, et bien que les Machinistes aient reçu moins de votes encore que lui, le Conseil canadien a décidé de leur conserver l'accréditation syndicale. Voilà la drôle de victoire dont les Machinistes se vantent. Ils ont perdu, mais le Conseil canadien des relations ouvrières a décidé tout de même de leur conserver leur certificat".

# Comment se dirige la CSN...

La démocratie syndicale se retrouve à la base de toute la pensée et de toute l'action de la CSN.

Cette idée-force — à savoir que le mouvement appartient d'abord aux travailleurs — a guidé la main de ceux qui ont peu à peu doté notre centrale syndicale de toutes les institutions nécessaires à son gouvernement.

En se reportant sur le tableau ci-contre, le lecteur sera à même de mieux saisir le rôle de chacun des corps qui composent la CSN, ainsi que les relations qui existent entre eux.

## 1. A la base même : le syndicat autonome

Nous avons déjà vu que le syndicat formait l'unité de base de tout notre mouvement.

C'est ainsi qu'on trouvera, côte à côte, dans le même conseil, des syndicats réunissant des travailleurs de la construction, des employés d'hôpitaux, des ouvriers de la grande industrie métallurgique, ainsi que les cols blancs à l'emploi d'un service public.

Le rôle du conseil central est de veiller aux intérêts communs des travailleurs syndiqués à l'intérieur de sa juridiction territoriale.

Le conseil central surveille les gestes des corps publics : conseils municipaux, commissions scolaires.

Il s'occupe aussi de l'initiation syndicale de ses membres par des journées d'étude, des sessions de fin de semaine...

Très souvent, il met sur pied divers services (tel le service d'orientation du budget familial) qui ont pour but de venir en aide aux travailleurs et à toute la population en général.

A noter que les conseils centraux rassemblent des syndicats — et non des individus. Chaque syndicat y envoie ses délégués qui siègent sur les divers organismes directeurs : exécutif, assemblée générale, congrès annuel...

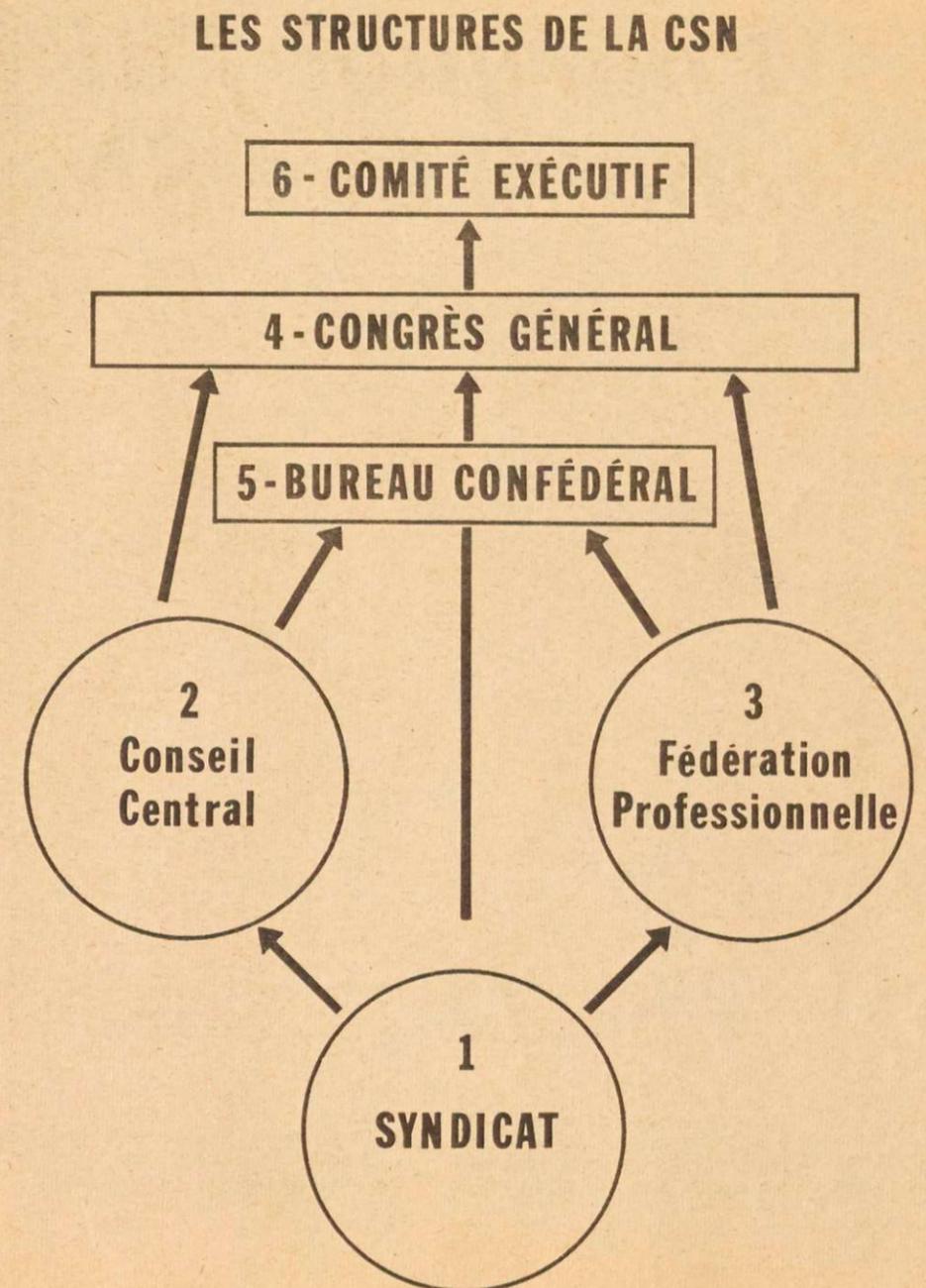
## 3. La fédération professionnelle

Un syndicat, en adhérant à la CSN, joint aussi les rangs d'une "fédération" professionnelle correspondant au secteur d'activité économique auquel appartiennent ses membres.

Il y a treize fédérations distinctes à l'intérieur de la CSN : depuis les barbiers-coiffeurs jusqu'aux travailleurs du vêtement, en passant par le bâtiment, le commerce, la métallurgie, etc...

Une fédération, qui dispose comme le conseil central de ses propres organes directeurs : exécutif, bureau fédéral, congrès, a pour but principal de donner à chaque syndicat-membre tous les services nécessaires à la négociation et à l'application de leurs conventions collectives.

Lorsqu'il doit signer une première convention, ou lorsque le moment est venu de renouveler la convention en cours, le syndicat fait appel à la fédération qui lui dépêche un ou des conseillers techniques dont le rôle est d'assister de leurs conseils l'exécutif et le comité de négociation du syndicat.



## ...sous le signe de la démocratie

Ce syndicat appartient aux membres qui le composent. Il se donne sa constitution, adopte ses règlements, élit ses propres dirigeants et gère sa propre caisse.

L'assemblée générale de chacun de ces syndicats dispose d'une très large mesure d'autonomie qui lui permet de prendre toutes les initiatives jugées nécessaires dans l'intérêt de ses membres.

En demandant son affiliation à la CSN, ce syndicat accepte librement de se conformer à la constitution et aux règlements de cette centrale. Il acquiert en même temps le droit de prendre part aux décisions qui sont prises à divers niveaux selon les procédures que nous décrivons maintenant.

Est-il nécessaire de souligner la différence profonde qui existe entre un syndicat affilié à la CSN et un "local" appartenant à une union internationale ou d'inspiration américaine.

## 2. Sur un territoire : le conseil central

En s'affiliant à la CSN, un syndicat (le plus souvent réunissant les employés d'une même entreprise ou d'un même service) demande son affiliation à un "conseil central".

Un conseil central rassemble tous les syndicats qui existent à l'intérieur d'une ville ou d'une région, quel que soit le secteur d'activité économique auquel ils appartiennent.

Il en est de même lorsque surgissent des conflits touchant l'application de cette convention.

Il appartient au congrès de la fédération (lequel se tient tous les ans ou tous les deux ans) d'établir les politiques générales que les travailleurs entendent suivre au cours des prochains mois, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par les conditions locales.

Une fédération peut enfin se doter de divers services : recherches, documentation, éducation, etc...

## 4. Tous les deux ans : le congrès général

Nous arrivons maintenant aux organismes directeurs de la CSN ; parmi ceux-ci se classe au premier titre, le congrès général qui se tient tous les deux ans.

Le congrès rassemble des délégués (plus de 700) de tous les corps affiliés : syndicats, conseils centraux, fédérations... Le nombre des délégués est fixé proportionnellement aux effectifs.

Le congrès a des pouvoirs très étendus. Sur son ordre du jour, c'est toute la vie du mouvement qui passe au crible. C'est là aussi que se prennent les décisions concernant la bonne marche de la CSN et de ses divers services.

## 5. Entre les congrès : le bureau confédéral

Entre les congrès, la CSN est dirigée par un bureau confédéral composé de l'exécutif (dont on parlera dans le paragraphe suivant) et des directeurs représentant chacun des fédérations et chacun des conseils centraux. Le nombre de ces directeurs est fixé proportionnellement au nombre des membres représentés par ces organismes.

Le bureau confédéral a pleins pouvoirs pour représenter la Confédération et pour prendre toutes les mesures jugées de nature à assurer la bonne marche du mouvement.

Il se réunit au moins une fois tous les six mois.

## 6. L'exécutif de la CSN

Il arrive souvent que la CSN soit identifiée par ses dirigeants supérieurs. Ce sont les mieux connus dans le public.

L'exécutif de la CSN comprend douze membres élus par le congrès, auxquels se joint un aumônier désigné par les autorités religieuses.

Il comporte les postes suivants : un président, un secrétaire général, un trésorier, huit vice-présidents et un aumônier.

L'exécutif dispose de certains pouvoirs prévus par la constitution et exécute les décisions du bureau confédéral et du congrès.

# En quoi la CSN est-elle si différente ?

LES syndicats affiliés à la C.S.N. se distinguent par plusieurs points, des autres unions, notamment des unions internationales. Voici les principaux points sur lesquels nous vous invitons à réfléchir.

**1** — Votre Syndicat, tout en étant affilié à la C.S.N. et en bénéficiant de tous les services qu'elle offre, est juridiquement et en pratique complètement autonome par rapport à la C.S.N. C'est votre Syndicat et non la C.S.N. qui établit sa propre constitution. C'est lui et non elle qui fixe vos cotisations mensuelles. C'est votre Syndicat qui prend toutes les décisions qui vous concernent sans aucune interférence possible d'aucun autre organisme y compris la C.S.N. L'argent que

vous avez et que vous aurez en caisse vous appartient complètement. La C.S.N., non plus que tout autre organisme, n'a aucun droit d'intervenir dans vos affaires, dans l'élection ou l'expulsion de vos officiers, dans les décisions que vous prenez à tous égards. En un mot, vous êtes libres.

**2** — Bien que la C.S.N. n'ait aucun pouvoir sur la conduite de vos affaires, vous bénéficiez de tous les services que la C.S.N. et ses corps affiliés mettent à votre disposition: services de conseillers techniques, d'agents d'affaires, d'organiseurs, service d'éducation, service d'évaluation de tâches, secours dans les cas de conflit, aide devant les organismes publics tels que la Commission de

relations ouvrières, etc. De plus, la C.S.N. étant organisée territorialement et ayant des représentants dans tous les principaux centres de la province, est en mesure de vous assister rapidement.

**3** — Aucun Syndicat de la C.S.N. n'a jamais manqué d'aide, spécialement dans les cas de conflit. La C.S.N., tout le monde le sait, a soutenu la plupart des grandes luttes syndicales qui ont eu lieu dans la province depuis quinze ans. Jamais elle n'a abandonné ou arrêté ses secours même dans les situations les plus dures. La C.S.N. est la Centrale la plus militante de la province de Québec et du pays. Sur le plan public, d'autre part, c'est la C.S.N., dont le président est M. Jean Marchand, qui a le

plus de prestige et qui a le plus d'influence sur les gouvernements pour le bien-être des travailleurs.

**4** — Son expérience des problèmes syndicaux et des problèmes des travailleurs est immense. Son personnel a été formé dans les luttes qu'elle a menées dans les grèves, devant les tribunaux, devant la Commission de relations ouvrières, devant les tribunaux d'arbitrage et à la table de négociation dans tous les secteurs. Contrairement à d'autres unions, elle n'est pas limitée à un champ d'action restreint ou à une spécialité, au contraire elle a exercé son action dans tous les domaines de l'économie, dans l'industrie primaire comme dans l'industrie secondaire, et dans les services.

## Le syndicat, planche de salut contre les fardeaux excessifs



par Adrien PLOURDE

A PEINE 45 ans et il est coulé de rhumatisme, bronchite, voûté... c'est un homme complètement fini. Il n'aura plus jamais d'autre employeur que l'assistance-chômage.

Humilié, diminué physiquement, vieillard avant terme, il essaiera de se grandir dans l'esprit de ses enfants encore jeunes, par le récit de ses exploits de jadis, de ses coups de force, de son endurance: bûchage d'une étoile à l'autre, la "drave" où il fallait travailler dans l'eau glacée du printemps jusqu'à la ceinture, les 16 heures consécutives de labeur au fond des bateaux. C'était le coq du camp, le "beaulé" qui pique l'orgueil des autres, celui qui fait ou fait faire des records, c'était vraiment un champion recherché par les "jobbers".

Il a sorti tout ce qu'il avait, ses forces se sont taries, il s'est vidé.

Il avait un fardeau de travail trop lourd, le poids l'a écrasé à mi-chemin de sa route et jusqu'à l'âge de 65 ans il n'aura plus de fardeau, il sera un fardeau pour les autres.

Ce drame a été vécu par des milliers et des milliers de travailleurs et de travailleuses.

Il n'y a pas que la forêt qui soit mangeuse d'hommes. Il y a d'autres industries mangeuses d'hommes et de femmes. L'atmosphère sèche poussiéreuse et malsaine des usines ou des établissements, où l'on court toute la journée, apporte son quota de victimes.

La science médicale de l'homme au travail est en retard sur celle de l'ingénieur pour la machine.

Chaque machine indique sur son dos sa capacité-limite que tout employeur respectera pour éviter son usure prématurée ou son remplacement.

Le travailleur a aussi sa capacité-limite. A une surcharge, la machine chauffe et le travailleur fait... de la température. A une vitesse excessive, la machine cogne et le pouls du travailleur s'élève.

La carrière du travailleur se termine à 65 ans. Une vie régulière et le repos quotidien doivent assurer une récupération complète des énergies perdues la veille; autrement, c'est hypothéquer les forces du lendemain.

A première vue, on est porté à penser que le problème des quantités de travail ne concerne que les employés manuels. C'est une erreur. Les infirmières de l'hôpital Ste-Justine, en 1963, peuvent en témoigner. Les employés dans les services ont à peu près tous un fardeau de travail trop lourd.

La CSN a été à l'avant-garde des centrales syndicales dans la

question des quantités de travail. Les grandes batailles syndicales d'Arvida, Sorel, Baie-Comeau, pour n'en citer que quelques-unes, ont été livrées sur ce point particulier.

Aujourd'hui, la CSN possède un service technique dirigé par un ingénieur à plein temps et compte un grand nombre de permanents et d'officiers formés à cette discipline.

D'autres articles traiteront de ce service technique et de la possibilité des officiers syndicaux de se former à cette méthode technique pour défendre adéquatement leurs membres.

Sans syndicat, comment le travailleur peut-il se protéger du zèle des contremaîtres?

Isolé, il est sans défense devant une surcharge de travail. Le syndicalisme est sa seule planche de salut.



LA CSN est la seule organisation de travailleurs en Amérique du Nord à appuyer son action sur une conception, explicitement déclarée, de la personne humaine et de la vie en société.

On trouvera ici la suite de ce document :

### Démocratie

LA CSN. a foi dans la démocratie politique parce que c'est le système qui garantit le mieux la liberté des citoyens et leur participation aux responsabilités civiles. La démocratie implique le suffrage universel et la division des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. La CSN. est d'avis que notre régime politique ne doit pas être à la merci de quelques privilégiés qui se servent du pouvoir pour la protection de leurs privilèges et de leurs intérêts égoïstes.

La CSN. croit qu'une véritable démocratie politique ne peut se concevoir sans la démocratisation de l'économie. Elle s'oppose à toute forme de totalitarisme.

### Le travail

LE travail, principal facteur de la production des richesses, engage l'homme avec

tout ce qu'il est: ses forces physiques, son intelligence, sa volonté, ses responsabilités, ses mobiles et ses aspirations.

La CSN. estime donc qu'on ne doit pas considérer uniquement l'aspect matériel et quantitatif du travail et elle réclame avec force des conditions de travail et d'emploi qui respectent la dignité des travailleurs et leur permettent de remplir normalement leurs obligations.

La CSN. réclame aussi que le travailleur participe à l'élaboration des conditions de travail et à la vie de l'entreprise.

### Revenu du travailleur

LES travailleurs de tous les pays ont droit à un salaire équitable et à un revenu comparable qui leur permettent de vivre, ainsi que leur famille, dans des conditions humaines acceptables.

Les travailleurs doivent recevoir de l'entreprise leur jus-

te part de la richesse qu'ils contribuent à créer. Ils ont aussi le droit de participer à la prospérité générale de la nation.

La CSN. croit aussi qu'il doit y avoir égalité de salaire entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale.

### Le syndicalisme

LE syndicalisme constitue pour les travailleurs un moyen essentiel de défendre et de promouvoir leurs intérêts professionnels. Si le syndicat représente réellement les travailleurs concernés, il est l'organisme normal de négociation, de représentation, de collaboration et de participation à tous les échelons: l'entreprise, l'industrie et l'économie nationale. En conséquence, on doit reconnaître à tous les travailleurs sans distinction le droit d'association et leur en garantir le libre exercice.

Parmi ses objectifs immédiats dans ce domaine, la C.S.N. veut assurer le plein exercice du droit d'association et elle préconise les conventions collectives, les mesures de sécurité sociale et une saine législation du travail. Elle attache beaucoup d'importance à la formation économique, professionnelle, sociale, intellectuelle et morale des travailleurs.

### La propriété

LA CSN. rappelle la destination universelle de toutes les ressources de la terre et la finalité sociale des biens matériels.

La CSN. reconnaît la légitimité du droit de propriété privée et affirme son double caractère individuel et social. Elle se garde bien cependant d'identifier propriété privée et capitalisme. Elle répudie le capitalisme libéral et rejette le marxisme sous toutes ses formes.

(à suivre)